
Ces directives doivent être lues, approuvées et respectées par tous les membres de l'équipe, et ce durant toute la durée de l'engagement

Les activités

L'équipe se doit de respecter la thématique du camp ou du centre aéré, voire le « fil rouge » s'il y en a un.

MJSR a à cœur de proposer :

- des **thématiques** pour chaque séjour, afin que les participant-es puissent se projeter dans un univers qui leur "parle",
- un **fil rouge** sur certaines périodes qui met en avant un sujet d'actualité, une action culturelle ou une préoccupation de société (les réseaux sociaux, la lecture comme activité, etc.) : ceci a pour but de sensibiliser les participant-es, éveiller leur curiosité, favoriser leurs questionnements.

Il est donc demandé que lors des journées de préparation :

- chacun-e ait bien pris connaissance des informations fournies aux familles sur notre site mjsr.ch quant à la thématique du ou des séjour(s) qu'il-elle va effectuer : programme détaillé, activités prévues, âges des enfants, etc.
- chacun-e soit bien au courant de l'existence d'un fil rouge au cas où il y en a un.

La grille d'activités que vous allez remplir en équipe doit faire un maximum de liens entre la thématique du camp, l'éventuel fil rouge et les activités que vous prévoyez de faire tout au long de la semaine.

La sécurité des enfants

L'équipe d'animation a la responsabilité de la sécurité physique et affective des participant-es qui lui sont confié-es.

« La santé n'est pas seulement représentée par l'absence de maladie, elle est un état de bien-être physique, mental et social » (OMS 1948).

Nous demandons de suivre l'atelier de formation sur le rôle du-de la moniteur-trice via la FORJE ou les CEMEA avant de partir en séjour => toutes les informations sont dans le « Coin équipe »

La Sécurité physique et affective c'est :

- savoir anticiper pour prévenir, savoir poser des limites et un cadre clair, expliquer les règles de vie, donner des repères, gérer les conflits, organiser un camp en respectant le rythme et les besoins de chacun-e, créer un climat de confiance.

La sécurité physique satisfait les besoins physiques et physiologiques de l'être humain.

La sécurité affective touche au bien-être affectif, psychique et social de l'être humain.

Pour plus d'infos, voir les articles de loi en Suisse et les documents des rubriques « Responsabilités des équipes d'animation », « La sécurité physique et affective » et « Le bien-être des participant-es » du « Coin équipe »

Temps calme et temps libre

*Un temps calme ou un temps libre ne veut pas dire qu'il n'est pas encadré.
Ces moments permettent aux participant-es d'imaginer, de jouer et de se développer.*

Pour les temps calmes :

- Les activités de faible intensité (lecture, repos, musique,) sont prédominantes.
- Il peut être dirigé (animé par un membre de l'équipe d'animation) ou libre.
- Il peut se dérouler en chambre, mais les portes restent constamment ouvertes.

Pour les temps libres :

- Cela peut être des activités de temps calme ou des activités plus physique (p.ex. jouer dehors).
- Il peut être dirigé, mais sera généralement laisser libre aux participant-es. NB : un membre de l'équipe surveille les temps libres, ce ne sont pas des moments de pause pour l'équipe d'animation.
- Il ne se déroule pas en chambre.

Un document spécifique traitant de ce sujet est disponible dans le Coin équipe.

L'alimentation

*MJSR tient à mettre l'alimentation au cœur de son projet :
du besoin primaire aux valeurs éducatives.*

*Entre les goûts des participant-es, des repas sains qui respectent le budget,
l'environnement et les régimes de chacun-e : pas évident de trouver un équilibre
alimentaire en camp !*

Des repas simples et qui réduisent autant que possible l'empreinte écologique :

- Les repas en camp sont planifiés et préparés par l'équipe d'animation : MJSR demande de cuisiner des menus simples, équilibrés, appétissants, colorés, diversifiés, faisant plaisir aux participant-es et tenant compte du budget alloué par MJSR (fruits et légumes régulièrement, plats à base de viande limités, desserts et goûters variés, etc.).
- MJSR respecte les régimes alimentaires qui lui sont communiqués pour des raisons de santé (intolérances, allergies). Si l'enfant doit manger un type d'aliments spécifiques, les familles sont priées de les fournir en suffisance pour la semaine de camp (produits sans gluten ou sans lactose, p. ex.). Pour les autres questions et demandes en matière d'alimentation relevant p. ex. de convictions ou de croyances, nous les respectons dans la mesure du possible.
- Ne changez pas de votre propre chef les consignes données par les parents en matière de régime ou d'allergie/intolérance alimentaire d'un-e participant-e.
- D'une manière générale, l'équipe d'animation s'assure de la quantité et de la qualité des repas afin de les adapter aux besoins et aux goûts des participant-es. Mais ne réinventez pas la roue et prévoyez des repas simples « qui ont fait leurs preuves ». Surtout, prenez le temps de cuisiner et faites-le si possible avec les participant-es.
- Évitez les produits clairement malsains tels que le Nutella (favorisez des succédanés un peu moins mauvais pour la santé et la planète) !

Quelques petits conseils pour maîtriser le budget "Alimentation" tout en favorisant des produits de qualité et si possible labellisés :

- Diminuez la quantité de viande et incluez des morceaux de deuxième choix => manger de la viande (100-120 gr. par personne) 2 à 3 fois par semaine est amplement suffisant et permet de respecter les recommandations de la SSN (Société Suisse de Nutrition), de l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) et de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).
- Choisissez des produits locaux et de saison.
- Limitez les produits transformés.
- Évitez à tout prix le gaspillage alimentaire, n'achetez pas trop à l'avance des denrées périssables et rangez-les tout de suite au frais.

Pour les camps en camping ou itinérants (sans frigo), veillez à consommer rapidement les aliments frais (viande, œufs, produits laitiers etc.).

Égalité de traitement :

L'équipe et les participant-es mangent les mêmes choses : en aucun cas, l'équipe se permet de manger des produits différents (de meilleure qualité, par exemple) lors des repas pris en commun avec les participant-es ; cela ne peut se faire que lors des colloques. N'oubliez pas que vous êtes des exemples pour les participant-es et qu'il n'y a rien de pire que l'injustice !

En centre aéré :

Il est demandé aux équipes de prévoir un pique-nique adapté au rôle éducatif qui leur est confié lors des journées ; se faire livrer un repas sur place avec hamburger-frites par exemple n'est pas spécialement professionnel lorsque l'on partage un temps de repas avec des enfants. Pensez à avoir des collations à disposition (fruits, barres de céréales) afin d'assurer la sécurité des enfants tout au long de la journée. Les goûters doivent être variés tout au long de la semaine.

Pour les camps, une grille des menus hebdomadaires doit être remise à MJSR par le-la responsable en même temps que le rapport de la journée de préparation en équipe.

Tout séjour ayant lieu sur le territoire genevois et préparant de la nourriture doit respecter les directives du SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires) concernant la consommation de denrées alimentaires. Les mesures à respecter sont communiquées au-à la responsable, qui les présente à son équipe lors de journée de préparation.

L'hygiène en cuisine

Tous les aliments contiennent en règle générale des bactéries ! Cela n'est pas un problème en soi, mais lorsque les germes pathogènes rendent les aliments impropres à la consommation, cela peut causer une intoxication alimentaire, ce qui est un vrai cauchemar en camps !!!

En respectant quatre règles de base simples lors de la manipulation d'aliments, on peut réduire considérablement le risque d'intoxication alimentaire * :

1. Bien laver

- Se laver soigneusement les mains avec du savon avant et après tout travail à la cuisine.
- Nettoyer soigneusement le plan de travail et les ustensiles de cuisine après chaque étape avec de l'eau chaude et du savon.

2. Bien faire chauffer

- Bien faire chauffer la viande, la volaille, le poisson et les fruits de mer (au moins à 70°C).
- Réchauffer les aliments déjà cuits à une température d'au moins 70°C.

3. Bien séparer

- Éviter que la viande, la volaille, le poisson, les fruits de mer et les légumes crus n'entrent en contact direct avec les autres aliments.
- Utiliser des planches à découper et des ustensiles de cuisine différents pour préparer les aliments qui seront cuits et ceux qui sont destinés à être consommés crus.
- Toujours séparer les préparations cuites des aliments crus.
- Stocker les produits de nettoyages bien à part : aucun mélange avec les denrées alimentaires.

4. Bien réfrigérer

- Toujours conserver la viande, la volaille, le poisson et les fruits de mer + les aliments cuits et périssables au réfrigérateur, à une température inférieure à 5°C.
- Lors des commissions, mettre les viandes et les poissons surgelés le plus tard possible dans le chariot et essayer de conserver la chaîne du froid en transportant les aliments surgelés dans un sac isotherme, voire dans des glacières.
- Ranger les aliments frais ou congelés au réfrigérateur ou au congélateur directement après l'achat.
- Ne pas recongeler des aliments décongelés.

Chaque règle est complétée dans le document « Cuisine_Règles hygiène » (sur le Coin équipe)

Le tabac – Cigarette et vapoteuse

MJSR interdit la fumée dans tous les locaux fermés.

*La consommation de cigarettes/vapoteuse en séjour n'est pas souhaitée,
mais n'est pas complètement interdite.*

Attitudes à adopter vis-à-vis des participant-es :

- Si des participant-es vous disent au début du camp qu'ils-elles ont l'habitude de fumer et qu'ils-elles ne peuvent pas s'en passer pendant une semaine, appelez leurs parents pour obtenir leur approbation avant de les autoriser à fumer en camp.
- Annoncez-leur clairement votre démarche, afin d'être le plus transparent possible et ne pas rompre le lien de confiance.

NB : si les participant-es « fumeur-euses » arrivent en camp SANS leurs cigarettes, ils-elles ne pourront normalement pas en acheter sur place (voir "Informations légales" ci-dessous) et vous ne devez évidemment pas les fournir en cigarettes. S'ils-elles n'ont pas pensé à prendre leur paquet avec eux-elles, ils-elles ne fument pas.

- Les participant-es déjà habitué-es à fumer ne doivent en aucun cas inciter les autres participant-es à fumer. Une personne non-fumeuse ne repart pas fumeuse du camp !
- Déterminez avec les fumeur-euses les moments et lieux où la consommation est tolérée (1-2 fois par jour, toujours à l'écart : ce temps ne doit pas être « convivial »).
- Convenez avec les fumeur-euses de règles d'hygiène strictes : ramassage des mégots, modération, etc.

Par-dessus tout, **privilégiez la prévention** et responsabilisez les jeunes quant à leur consommation de cigarettes : des règles négociées sont mieux appropriées... donc mieux respectées !

Attitudes à adopter par les membres de nos équipes d'animation :

- Fumer en séjour n'est pas souhaitable : nous demandons donc aux personnes habituées à fumer de retreindre autant que faire se peut leur consommation de cigarettes/vapoteuse pendant le séjour : n'oubliez pas que vous êtes un exemple pour les participant-es que vous avez sous votre responsabilité.
- **Vous ne devez en aucun cas inciter les participant-es à fumer.**
- Prévoyez les lieux et les moments pour fumer, si possible à l'écart des participant-es : le moment et temps de pause doit être convenu avec tous les membres de l'équipe et clairement annoncé - ne pas oublier les non-fumeur-euses, qui ont aussi droit à des pauses !
- Respectez les mêmes règles d'hygiène que celles demandées aux participant-es qui fument.

Informations légales, tirées du site www.addictionsuisse.ch :

- Au niveau national, aucune loi n'interdit la consommation ou la remise de tabac à des enfants ou des adolescent-es.
- Plusieurs cantons ont toutefois reconnu le besoin d'agir et ont décidé d'interdire la vente de tabac aux enfants et adolescent-es, voire ont déjà introduit une telle interdiction.

- Si un magasin vend des cigarettes à des jeunes de votre camp, allez le rendre en disant au responsable du magasin que cette vente est inadmissible et que vous êtes tenus de le dénoncer.

MJSR se base sur les lois et mesures du Canton de Vaud en matière de tabac.

Nous vous recommandons de consulter les sites www.cipret.ch, www.prevention.ch, www.stop-tabac.ch.

L'alcool et les participant-es

MJSR interdit toute consommation d'alcool aux participant-es car en consommer entraîne inmanquablement des comportements indésirables.

Attitudes à adopter vis-à-vis des participant-es :

- Nous interdisons toute consommation d'alcool aux participant-es de nos séjours et ceci même si la consommation à proprement parler d'alcool n'est pas interdite par la loi. En effet, **ce qui est interdit par la loi, c'est de vendre ou de servir de la bière ou du vin à des moins de 16 ans et des alcool forts ou alcopops à des moins de 18 ans.**
- En tant que membres d'une équipe d'animation, vous devez être conscient-es que si des jeunes boivent, elles-eux ne seront pas inquiété-es !!! **Les personnes qui seront tenues pour responsables sont : les personnes qui leur ont servi et/ou vendu de l'alcool et les responsables des mineur-es = vous !**

« Quiconque aura remis à un enfant de moins de seize ans ou aura mis à sa disposition des boissons alcooliques ou d'autres substances dans des quantités pouvant mettre en danger sa santé sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. » (art. 136 CPS)

Le site www.addictionsuisse.ch propose toute une série d'informations, de matériel et de conseils : à consulter.

L'alcool et l'équipe d'animation

Consommer de l'alcool en séjour n'est absolument pas souhaitable.

Attitudes à adopter par les membres de nos équipes d'animation :

- Une consommation exceptionnelle et modérée peut être tolérée lorsque l'équipe se réunit en colloque sans les participant-es (NB : mais l'éventuel achat d'alcool est aux frais de l'équipe et n'entre en aucun cas dans le budget « Alimentation » du séjour).

Vous ne devez à aucun moment du camp ou du centre aéré avoir un taux d'alcool supérieur à 0,5 pour mille.

- La personne désignée conducteur-trice pour la soirée/nuit ne doit en aucun cas consommer de l'alcool.
- Vous devez en tout temps être aptes à vous occuper d'enfants et réagir aux situations rencontrées (amener un-e participant-e à l'hôpital en pleine nuit, p. ex.).
- N'incitez jamais les participant-es à boire de l'alcool; n'oubliez pas que vous êtes un exemple pour les participant-es que vous avez sous votre responsabilité !

Si les professionnel-les MJSR constatent un abus d'alcool pendant un séjour de la part d'un ou plusieurs membre(s) d'une équipe d'animation, un renvoi peut être décidé et appliqué.

Dans ce cas, seules les indemnités des jours effectivement travaillés seront versées.

Nous vous recommandons de consulter les sites : www.prevention.ch, www.stop-alcool.ch.

Les drogues légales et illégales

Consommer quelle que drogue que ce soit en séjour n'est pas toléré.*

**Nous considérons comme « drogue » toute substance pouvant modifier l'état de conscience d'une personne (CBD, herbe, hasch, certains médicaments notamment), de manière à pouvoir la mettre en danger ou mettre les autres participant-es en danger.*

Conséquences pour un-e participant-e :

- Si un-e participant-e consomme quelle que drogue que ce soit en séjour, MJSR demande au-à la responsable du camp d'en informer immédiatement les professionnel-les de MJSR ainsi que les parents du-de la participant-e concerné-e.
- Une consommation de drogue doit entraîner une discussion approfondie avec le-la participant-e, assortie d'une menace de renvoi : l'équipe d'animation professionnelle apprécie si le renvoi doit être immédiat ou s'il peut être conditionnel à la discussion et à des exigences clairement posées : la décision est prise en accord avec les professionnel-les de MJSR !

Conséquences pour un membre de l'équipe d'animation :

- Mis à part sur prescription médicale justifiée, le CBD n'est pas toléré.
- Toute consommation d'une substance illicite en séjour entraîne un renvoi immédiat : dans ce cas, seules les indemnités des jours effectivement travaillés sont versées.

La sexualité

MJSR favorise une attitude naturelle face à la sexualité, adaptée à la situation, sans provocation ni interdiction

Sexualité des enfants :

- Il est important de tenir compte de l'âge des participant-es et d'agir en conséquence.
- Utiliser un vocabulaire clair et adapté au niveau de compréhension des participant-es pour parler de sexualité.
- La sexualité n'est pas un tabou - il est important d'en parler dans les règles de la charte => douches, pudeur par exemple; et avec des ados : utilisation d'un préservatif, maladies sexuellement transmissibles, etc.
- Les personnes n'étant pas à l'aise avec le fait de parler de sexualité avec des jeunes demandent à d'autres membres de l'équipe de « prendre le relais ».
- **L'essentiel est de respecter l'individu, ses convictions, son développement et sa pudeur.**

Prévention des abus sexuels

MJSR s'engage à prévenir les abus sexuels dans tous ses séjours.

La signature de « la charte de la prévention des abus » est obligatoire ! (intégrée à tout contrat).

L'atelier de formation « Prévention des abus sexuels » est vivement conseillé voir obligatoire pour toutes les personnes souhaitant travailler en séjours (informations dans le « Coin équipe »).

Les mises en danger, telles que définies par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud - DGEJ (anciennement SPJ), sont : **la maltraitance physique, la maltraitance psychique, les négligences et les carences, les abus sexuels.**

Les abus sexuels exigent un double devoir :

1. celui d'**être attentif à sa propre attitude**, ainsi qu'à celle **de ses collaborateur-trices** afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté (ce qui ne veut pas dire que les gestes d'affection doivent être absents de la relation entre adultes et enfants);
2. celui d'**être attentif-ive à d'éventuels témoignages** : là aussi, si un membre de l'équipe a connaissance d'un cas d'abus sexuel sur un enfant (en camp ou chez lui), il doit obligatoirement en informer les professionnel-les de MJSR qui feront le nécessaire auprès des services concernés.

Pour chaque période séjours, MJSR met à disposition de l'équipe tous les numéros d'urgence à appeler en cas de besoin, de questions ou d'urgence.

Infos et conseils sur 3 sites internet de référence : [ciao](#) + Site de [la direction générale de l'enfance et de la jeunesse](#) + [www.espas.info](#)

Prendre connaissance du document MJSR se trouvant dans le coin équipe

La mixité dans les chambres

*Le respect de la dignité et de l'intimité des enfants et des adolescent-es
doit simplement rester inaliénable !*

La vie collective est favorable à l'évolution de l'enfant et à sa relation avec le monde.

- L'équipe d'animation est responsable de fixer des repères et des limites dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la mixité.
- Nous vous demandons de **respecter les choix/demandes des participant-es** quant à la répartition dans les chambres : un enfant plus jeune peut être rassuré de dormir avec un copain ou une copine, un frère, une sœur, un cousin ou une cousine : chaque cas doit être examiné en fonction de la situation.
- Les filles et les garçons **dorment habituellement dans des chambres séparées** : c'est la répartition que nous vous recommanderions dès que les enfants ont 10 ans.

Pour ce qui est de la mixité des adolescent-es :

- Le dialogue et la prévention sont de mise (tenir compte de la position de la majorité des parents qui souhaitent que les filles et les garçons ne partagent pas le même dortoir ou la même tente).
- Lorsque l'on explique à un-e ado ce qu'implique le fait de dormir dans le même dortoir qu'une personne de sexe opposé (perte d'intimité), il-elle prend très souvent le parti de ne pas le faire. Cette démarche lui permet non seulement de réfléchir à la question et décider lui-elle-même en s'appropriant sa propre règle, mais également de mieux la respecter.

Attention, il est important de se renseigner sur les lois en vigueur du pays qui vous accueille : par exemple, la mixité dans les chambres ou les tentes est interdite en France pour les enfants dès 6 ans !

Les téléphones aux familles

Les participant-es doivent pouvoir appeler leurs parents pendant toute la durée du camp s'ils-elles en font la demande.

En principe, pas d'appel dans aux parents dans les centres aérés.

- Sauf en cas d'urgence, nous vous recommandons de **réglementer les appels** :
 - En fixant les jours et des heures où les participant-es savent qu'un téléphone est à leur disposition ou qu'ils-elles peuvent utiliser leur natel personnel.
 - Au minimum une fois par semaine. Si vous contacter les familles avec votre natel, pensez à appeler en **numéro privé**.
- Pour les camps avec des jeunes enfants jusqu'à 10 ans environ, faites en sorte qu'ils-elles appellent leurs parents « d'office » en début de semaine : cela rassurera tout le monde.
 - Mais faites-les appeler le matin ou à midi -> pas le soir, afin d'éviter les gros coups de blues !
- Aux parents qui souhaitent avoir des nouvelles de leur enfant, nous leur disons d'appeler le secrétariat MJSR -> raison pour laquelle nous vous demandons de **nous donner régulièrement des nouvelles**, afin que nous puissions donner des informations « fraîches » aux parents qui nous contactent !
- Il se peut que le secrétariat demande au-à la responsable de rappeler une famille un peu plus inquiète. Vous devez donc contacter la famille sans pour autant leur passer leur enfant s'il ne le souhaite pas.

Les téléphones mobiles et autres appareils électroniques

*Nous vous demandons de prendre les téléphones mobiles
de tous les participant-es au début du camp !*

*Et si pour une fois, les téléphones pouvaient être laissés tranquilles
le temps d'une semaine ?*

- Rendre les téléphones aux participant-es de manière ponctuelle, selon des heures décidées au début du camp et connues de tout le monde (1 x par jour), pour qu'ils-elles puissent « utiliser » leurs téléphones !
 - Pensez à encadrer/surveiller ce temps « libre » : notamment contenus regardés.
 - Pensez à ceux qui ne sont pas venus avec leur natel : leur proposer le vôtre pour appeler leur famille et proposer des alternatives pour jouer; proposer aux autres enfants de partager ce qu'ils regardent.
 - Les natels peuvent être utilisés exclusivement dans les parties communes. Aucun téléphone portable ne doit être utilisé dans les chambres.
- **Appliquer la même règle à tous les membres de l'équipe !** Vous devez réserver l'usage de votre téléphone portable pour être joignable et prendre 1 ou 2 photos : mais **vous n'avez pas à regarder votre natel durant la journée. Bref, montrez l'exemple !**

De manière générale, pour tous les appareils électroniques, sachez que dans nos conditions générales, nous recommandons aux parents de ne pas donner de téléphones portables ou consoles de jeux en camp, pour les enfants de - de 12 ans et nous précisons que « nos équipes prendront en charge les appareils présents et les mettront à disposition des enfants à certaines heures de la journée ». Nous ne sommes pas responsables des casses, vols, frais exorbitants et autres désagréments.

Les visites en séjour

Les visites pendant un séjour ne sont absolument pas souhaitables !

Visites aux enfants :

- Elles peuvent perturber le déroulement du séjour ou entraîner des sentiments d'injustice ou de malaise.
- Pour cette raison, nous les déconseillons vivement aux familles, à moins d'une organisation particulière (spectacle en fin de camp, par exemple).

Dans les cas particuliers, un arrangement peut être imaginé d'entente avec les professionnel-les de MJSR.

Visites aux membres de l'équipe d'animation :

- Nous vous demandons de **ne pas accueillir vos proches pendant votre séjour** : en effet, les enfants devant se passer de voir leurs parents, il ne serait pas juste que les adultes du camp puissent, elles-eux, y avoir droit !

L'après-séjour : contacts & photos

Le séjour se termine une fois les participant-es rendu-es à leurs parents

Contacts :

- **Nous vous déconseillons de garder contact avec les participant-es une fois le séjour terminé.**
- Toutefois, certaines équipes ont à cœur d'organiser des retrouvailles après-séjour : sachez que nous ne cautionnons pas cela et que si, malgré cela, vous organisez quand même une fête après-séjour, nous vous demandons de nous en avvertir afin que nous puissions dire clairement aux parents que cette rencontre ne se fait pas sous l'égide de MJSR.

Photos :

- Certaines équipes ou certain-es participant-es créent des blogs ou groupe WhatsApp pour partager les photos et se remémorer les souvenirs du séjour : nous avons vu beaucoup de dérapages en la matière => **nous vous demandons de ne pas créer de blogs ou groupes WhatsApp** après vos séjours et de nous signaler ceux que des participant-es mettraient eux-elles- mêmes en ligne.
- Un blog dédié au séjour est créé par MJSR. C'est le seul endroit où des photos seront publiées pour nos séjours.

Conditions concernant les photos à publier - elles doivent être :

- tournées dans le bon sens,
- triées : pas de photos floues, en doublon, ...,
- représentantes de tous et toutes les participant-es du séjour,
- non-dévalorisantes pour les personnes concernées.